

## INFORMATION AUX PORTEURS

### 01/01/2019 – CPR Croissance Réactive :

A compter du **01/01/2019**, les modifications suivantes interviendront sur le fonds :

- **Modification de la stratégie d'investissement :**

La stratégie d'investissement du fonds sera modifiée afin de prévoir la possibilité pour le fonds de s'exposer/d'investir dans des actifs (actions/obligations) non cotés à hauteur de 10% maximum.

De fait, le risque associé à cette modification de stratégie sera intégré dans la rubrique « Autres risques (risques « accessoires »).

- **Rubrique « Indication sur le régime fiscal » :**

Introduction d'une précision relative à l'investissement en action pour les porteurs allemands.

- **Modification du libellé des souscripteurs de la part T (FR0011741941) :**

Le libellé de la part T du fonds sera modifié comme suit :

« Part réservée aux portefeuilles transfrontaliers, nourriciers de CPR Croissance Réactive, gérés par les entités du Groupe Amundi. »  
(*en lieu et place de : Part réservée aux portefeuilles transfrontaliers gérés par CPR AM, nourriciers de CPR Croissance Réactive.*)

- **Introduction d'un cap pour la commission de surperformance :**

La commission de surperformance sera plafonnée à 1,50% TTC maximum annuel de l'actif net.

- **Mise à jour des nouvelles dispositions réglementaires :**

- **Règlement (UE) 2016/2011 du 8 juin 2016 :**

Précision sur l'état d'inscription de l'administrateur de l'indice de référence sur le registre de l'ESMA.

- **Instruction AMF 2011-19 :**

Conformément à l'instruction 2011-19 telle qu'en vigueur le 26 avril 2018, la possibilité de fermer les souscriptions partiellement ou totalement sera ajoutée au règlement du fonds.

Par ailleurs, la rubrique du prospectus relative aux modalités de souscriptions et de rachat du fonds comportera un tableau descriptif de l'exécution des ordres.



asset  
management

INNOVER  
POUR LA  
PERFORMANCE

90, BOULEVARD PASTEUR  
CS 61595  
75730 PARIS CEDEX15

T 01 53 15 70 00

W [WWW.CPR-AM.COM](http://WWW.CPR-AM.COM)

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de la part des porteurs et n'entraînent mécaniquement pas d'augmentation de frais. Le profil de risque du Fonds n'est pas modifié.

La documentation juridique du Fonds sera modifiée en conséquence.

-----

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.